



## FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement d'utilité publique (art. L 434-4 du code de l'environnement),  
Agréé le 14 avril 1978 au titre de l'art. 10 de la loi du 10 juillet 1974 sur la Protection de la Nature  
et le 17 décembre 2012 au titre de la Protection de l'Environnement (renouvelé le 20 décembre 2022)

### OFFRE D'EMPLOI DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT- ANIMATION (H/F) CDI

La Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 64) regroupe 18 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et 1 Association Départementale des Amateurs de Pêche aux Engins et Filets (ADAPAEF). La FDAAPPMA 64 a pour principales vocations la protection du milieu aquatique et le développement du loisir pêche.

Ces objectifs sont définis dans les statuts de toutes les Fédérations Départementales en France.

Coordonnée par une équipe politique et technique, la FDAAPPMA 64 mène des actions en faveur de la protection du milieu aquatique et de la surveillance des pêcheurs avec pour corolaire la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux actuels et la promotion du loisir pêche au travers du développement touristique du département.

#### MISSIONS

Sous la responsabilité du Président et l'autorité du Directeur de la Fédération, le (la) salarié(e) effectuera les missions suivantes :

#### **Missions générales :**

- Participer à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP),
- Contribuer au développement du loisir pêche dans les Pyrénées-Atlantiques,
- Concevoir, organiser et participer aux animations ou initiations sur le loisir pêche et à la sensibilisation aux écosystèmes aquatiques et à l'environnement,
- Préparer le contenu de formations, d'informations et de sensibilisation à l'environnement, aux milieux aquatiques et au loisir pêche à destination du grand public et des scolaires,
- Elaboration de budgets associés aux opérations précitées.

#### **Missions principales :**

##### **1) Mettre en œuvre l'éducation-initiation pêche départemental**

- Etablir un programme d'interventions dans les collèges,
- Coordonner les interventions en milieu scolaire réalisées par les salariés d'AAPPMA,
- Proposer des scénarii d'interventions auprès de Centres de Loisirs Sans Hébergement,
- Encadrer les activités réalisées par les Ateliers Pêche Itinérants,
- Coordonner les journées « découverte des milieux et de la pêche »,
- Animer des séances éducation à l'environnement et initiation pêche à destination des jeunes (APN itinérant...) et du grand public (événementiels locaux...),
- Mettre en place des outils pédagogiques existants et participer à la conception de nouveaux supports pédagogiques,
- Elaborer les fiches descriptives des projets nécessitant des demandes de subventions.

##### **2) Concourir au déploiement des actions de promotion**

- Conseiller les maîtres d'ouvrage lors de l'élaboration de projets d'aménagements,
- Être acteur de la communication sur les réseaux sociaux fédéraux,
- Rédiger et superviser la publication de récits de pêche et leurs diffusions sur le site internet et le Facebook,
- Gérer la participation aux salons spécialisés,
- Conseiller l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques et les Offices de Tourisme lors de l'élaboration de plans d'actions marketing,
- Travailler sur le développement du tourisme pêche et en particulier sur les hébergements pêche et les labellisations,
- Participer à la recherche des partenaires techniques pour l'halieutisme,

##### **3) Participer aux travaux visant à l'amélioration des connaissances des populations piscicoles**

- Aider les agents techniques lors de la réalisation de pêches électriques,
- Aider les agents techniques lors de la réalisation d'études scientifiques,
- Réaliser des actions de garderie (contrôle et surveillance).

## FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement d'utilité publique (art. L 434-4 du code de l'environnement),  
Agréé le 14 avril 1978 au titre de l'art. 10 de la loi du 10 juillet 1974 sur la Protection de la Nature  
et le 17 décembre 2012 au titre de la Protection de l'Environnement (renouvelé le 20 décembre 2022)

### FORMATION

- Titulaire du BPJEPS « pêche de loisir » obligatoire,
- Niveau Bac+2 en environnement apprécié,
- SST et habilitation aux pêches électriques (BE manœuvre) souhaitées,
- Permis B obligatoire.

### EXPERIENCE REQUISE

De l'expérience sur un poste similaire en FDAAPPMA ou AAPPMA, ou dans une autre structure chargée de l'animation serait un plus.

### QUALITES ET COMPETENCES

- Autonome, savoir gérer son temps, sens de l'organisation et de l'initiative,
- Sens du travail en équipe, sens du contact avec le public, pédagogue, savoir animer un groupe,
- Sens de la concertation et ouverture d'esprit, sens des relations humaines, sens de l'écoute, maîtrise de soi,
- Savoir communiquer à l'oral et à l'écrit,
- Aptitudes au travail de bureau comme de terrain, bonne condition physique,
- Savoir utiliser les outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Access), logiciel SIG
- Savoir pêcher (toutes pêches) et connaissances de la réglementation de la pêche.

### CADRE DE L'EMPLOI

- Type de contrat : CDI, temps complet selon Accord d'entreprise
- Positionnement : Niveau IV Echelon 1 selon la Convention Collective des SAPL,
- Rémunération : fixée sur la base de la CCSAPL et en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle du candidat,
- Période d'essai : 2 mois potentiellement renouvelable 1 fois
- Poste rattaché au Directeur et au Président,
- Poste basé au Siège de la Fédération avec déplacements fréquents dans le département et plus rarement en France,
- Travail fréquent les weekends, vacances scolaires voire nuits.

### CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser **avant le 15 Septembre 2023**,  
par courrier postal à :  
Monsieur CHENEL François  
Président de la,  
Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
12 Boulevard Hauterive  
64000 PAU

**ET par mail : [info@federationpeche64.fr](mailto:info@federationpeche64.fr)**